



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
26 mars 2021  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-seizième session**  
Point 22 a) de la liste préliminaire\*  
**Groupes de pays en situation**  
**particulière : suivi de la quatrième**  
**Conférence des Nations Unies sur les pays**  
**les moins avancés**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2021**  
Point 11 b) de l'ordre du jour  
**Application et suivi des textes issus**  
**des grandes conférences et réunions**  
**au sommet organisées par les Nations Unies :**  
**examen et coordination de l'application**  
**du Programme d'action en faveur des pays**  
**les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

## **Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport retrace et analyse les progrès accomplis au cours de la période d'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Il porte sur les huit domaines d'action prioritaires du programme ainsi que sur son objectif primordial, le reclassement de ces pays. Il est soumis en application de la résolution [75/227](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2020/16](#) du Conseil économique et social, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport de situation sur l'application du Programme d'action d'Istanbul. On y trouvera des informations sur les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a été reportée et se tiendra du 23 au 27 janvier 2022 à Doha, ainsi que sur les réunions du comité préparatoire intergouvernemental, qui se tiendront du 24 au 28 mai et du 26 au 30 juillet 2021, à New York. On y trouvera également des recommandations clés pour la prochaine Conférence.

\* [A/76/50](#).



## I. Introduction

1. Au terme du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), des avancées majeures ont été réalisées dans plusieurs domaines clés, tels que l'accès aux technologies de l'information et de la communication, la gestion durable de l'énergie, la santé, l'éducation, les questions de genre et la gouvernance. Il existe toutefois un risque grave que ces progrès soient balayés par les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En outre, des lacunes critiques subsistent dans d'autres domaines dans lesquels les pays les moins avancés, collectivement, n'ont pas atteint les objectifs énoncés dans le Programme d'action. Depuis l'adoption de ce dernier en mai 2011, 20 pays ont satisfait aux critères de reclassement, ce qui représente un progrès important mais insuffisant par rapport à l'objectif fixé de 50 %. Depuis 2011, 4 pays ont été reclassés, 4 autres le seront d'ici à 2024 et 12 ont rempli les conditions de reclassement au moins une fois. Toutefois, la perte des mesures de soutien accordées aux pays les moins avancés, aggravée par les conséquences économiques néfastes de la pandémie de COVID-19, est une source d'inquiétude pour ceux qui sont en voie de reclassement. À sa dernière session, le Comité des politiques de développement a recommandé de porter à cinq ans la période préparatoire conduisant au retrait de la catégorie des pays les moins avancés et d'assurer un suivi continu des effets de la pandémie au cours des prochaines années et lors de l'examen des critères de reclassement auquel il procédera en 2024. Les partenaires de développement, les partenaires commerciaux et les organismes des Nations Unies devront faciliter la transition sans heurt des pays les moins avancés si l'on veut que leur reclassement soit définitif.

2. Le présent rapport a été établi à partir des données relatives aux indicateurs du Programme d'action d'Istanbul qui provenaient de sources faisant autorité, notamment des données disponibles pour 2019, celles pour 2020 n'étant disponibles que pour quelques indicateurs. Il vise néanmoins à évaluer les effets de la pandémie de COVID-19, notamment dans le cadre d'une évaluation qualitative.

3. La pandémie de COVID-19 a eu de profondes répercussions sanitaires, économiques et sociales dans tous les pays. Le produit intérieur brut (PIB) mondial a chuté d'environ 4,3 % en 2020. Les pays les moins avancés ont été touchés de manière disproportionnée en raison de leur grande vulnérabilité à de multiples niveaux. Outre les pertes en vies humaines, la pandémie a déclenché des crises en cascade : baisse des exportations, du PIB, des investissements étrangers directs (IED) et des envois de fonds, contraction budgétaire et aggravation de l'endettement, accentuation de l'insécurité alimentaire, augmentation du nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté et intensification des effets actuels des changements climatiques. Elle entraînera probablement un recul de tous les indicateurs principaux du Programme d'action d'Istanbul, mais l'ampleur exacte de ses conséquences n'est pas encore connue et se mesurera au cours des mois et des années à venir. Compte tenu des obstacles au développement auxquels ils se heurtent, les pays les moins avancés se relèveront probablement plus lentement que les pays plus avancés.

4. Les préparatifs du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qui doit être adopté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, offrent à ces derniers et à leurs partenaires de développement une occasion unique de parvenir à un accord ambitieux, fondé sur les réussites et les enseignements tirés du Programme d'action d'Istanbul, et de saisir de nouvelles possibilités – qu'il s'agisse de mieux se relever de la pandémie ou de tirer parti de la puissance des nouvelles technologies – tout en renforçant leur résilience face aux menaces telles que les changements climatiques, les chocs macroéconomiques et les futures pandémies.

## II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principales priorités du Programme d'action d'Istanbul

### Croissance des pays les moins avancés

5. Les confinements généralisés destinés à enrayer la pandémie de COVID-19 ont eu des effets immédiats et retentissants sur l'économie mondiale. Tous les pays les moins avancés, à l'exception de huit d'entre eux, ont connu des taux de croissance négatifs en 2020. La République-Unie de Tanzanie a enregistré le plus fort taux de croissance du groupe, avec seulement 1,5 %. En comparaison, sept des pays les moins avancés avaient connu des taux de croissance de 7 % ou plus en 2019, soit l'objectif fixé dans le Programme d'action d'Istanbul. La croissance moyenne des pays les moins avancés a fortement chuté, passant de 4,8 % en 2019 à -1,3 % en 2020 (voir fig. I).

6. Bien qu'ils aient peu souffert de la pandémie de COVID-19 sur le plan sanitaire, plusieurs pays parmi les moins avancés, dont l'Afghanistan, les Îles Salomon, Kiribati, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Timor-Leste, ont connu des contractions importantes de leur PIB, de l'ordre de -5,5 %, voire plus<sup>1</sup>. La perturbation des activités d'importation et des chaînes d'approvisionnement dues à l'absence de vols entrants et, dans le cas des Îles Salomon et du Vanuatu<sup>2</sup>, les ravages du cyclone Harold en avril 2020 ont entravé la croissance de ces pays.

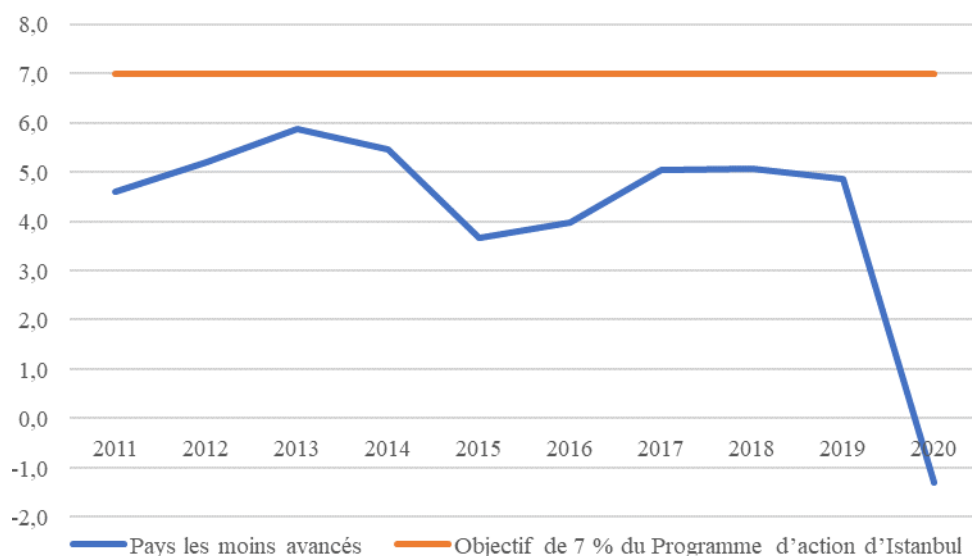
7. Dans nombre des pays les moins avancés, la forte baisse du PIB a été causée, entre autres, par la réduction de la demande extérieure, la chute des prix des matières premières, le déclin du tourisme, la diminution des envois de fonds et des investissements étrangers, la hausse des coûts d'emprunt et les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, qui ont également réduit la demande intérieure. Bien qu'insuffisants, des prêts d'urgence ont été accordés à certains de ces pays au titre de la facilité de crédit rapide du Fonds monétaire international (FMI), entre autres, pour qu'ils puissent répondre à leurs besoins urgents de balance des paiements et de finances publiques résultant de la pandémie.

---

<sup>1</sup> Cette analyse est fondée sur les données du PIB qui figurent dans l'édition 2021 du rapport « Situation et perspectives de l'économie mondiale ». Les Tuvalu ne sont pas inclus car leur économie ne fait pas systématiquement l'objet d'un suivi pour le rapport.

<sup>2</sup> Vanuatu étant sorti de la catégorie des pays les moins avancés le 4 décembre 2020, il est encore inclus dans le présent rapport.

Figure I  
**Taux de croissance annuel du PIB dans les pays les moins avancés**  
(En pourcentage)



Source : « Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2021 » (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.21.II.C.1).

8. Avant la pandémie, la croissance dans les pays les moins avancés étaient influencée en grande partie par les moteurs de croissance nationaux, le cours des matières premières et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et autres chocs exogènes. Les prix du pétrole ont joué sur le pic de croissance observé en 2013 et 2014 et la chute enregistrée en 2015 et 2016. La reprise de la croissance économique des pays les moins avancés, qui a commencé vers la fin de 2016, traduit la reprise cyclique de l'activité mondiale, sous l'effet de facteurs tels que la hausse des investissements et l'augmentation de la production industrielle et du commerce.

9. Des progrès modestes avaient été réalisés dans le cadre de l'élimination de la pauvreté avant la pandémie. Dans les pays les moins avancés, l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire le pourcentage de la population vivant dans des ménages dont la consommation ou le revenu par personne est inférieur au seuil de pauvreté (1,90 dollar par jour), a baissé d'environ 5 %, passant d'environ 40 % en 2011 à 35 % en 2018. L'écart de pauvreté et l'écart de pauvreté au carré<sup>3</sup> ont diminué plus lentement (voir fig. II).

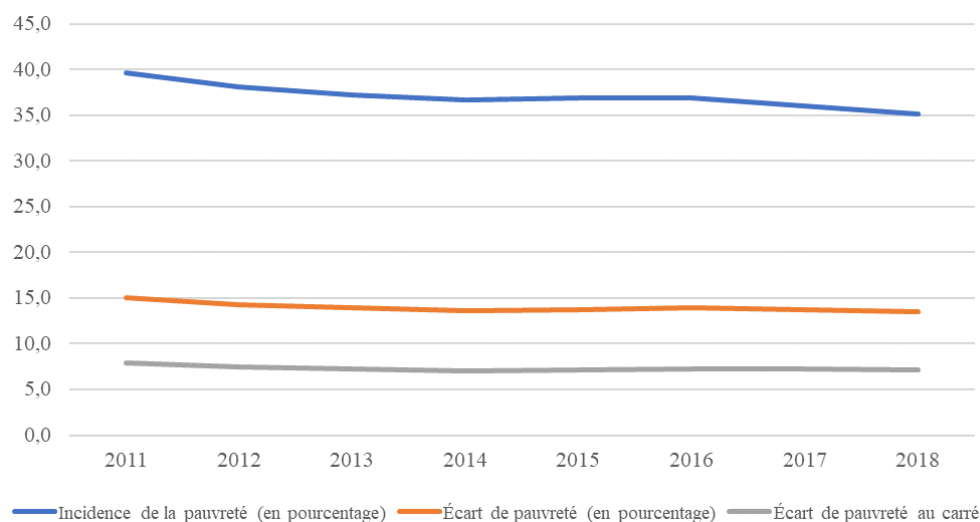
10. Les éléments montrant que la pandémie de COVID-19 a une incidence sur la pauvreté sont de plus en plus nombreux. Selon la Banque mondiale, entre 88 et 115 millions de personnes dans le monde auront sombré dans la pauvreté à cause de la pandémie<sup>4</sup>. D'après les prévisions de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des

<sup>3</sup> L'écart de pauvreté au carré est une somme pondérée de l'écart de pauvreté pour chaque ménage ou personne, un poids plus important étant accordé aux personnes qui se trouvent bien en-deçà du seuil de pauvreté qu'à celles qui en sont plus proches.

<sup>4</sup> Nishant Yonzan, Christoph Lakner et Daniel Gerszon Mahler, « Projecting global extreme poverty up to 2030: how close are we to World Bank's 3% goal? », Banque mondiale – Blogs, 9 octobre 2020.

sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), d'ici à 2030, les taux de pauvreté devraient s'établir à 32,7 % chez les femmes et 32,2 % chez les hommes<sup>5</sup>.

Figure II  
**Estimations de la pauvreté sur la base de la parité de pouvoir d'achat de 2011 et du seuil de pauvreté de 1,90 dollar par jour**



Source : PovcalNet, l'outil en ligne de mesure de la pauvreté élaboré par le Groupe de la recherche sur le développement de la Banque mondiale.

## A. Capacité de production

11. Entre 2011 et 2019, la contribution de l'industrie manufacturière au PIB est restée relativement constante, à environ 10 %. Des pays comme le Bangladesh, le Cambodge, l'Éthiopie et le Myanmar ont accru leur part dans la valeur ajoutée manufacturière totale des pays les moins avancés. La pandémie a perturbé les chaînes de valeur mondiales et l'approvisionnement en produits, au détriment des industries manufacturières, notamment celles des pays les moins avancés. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le taux de croissance du secteur manufacturier dans ces pays est tombé à 1,2 % en 2020, une baisse considérable par rapport aux 8,1 % enregistrés en 2019. Un ralentissement prolongé de l'économie mondiale risque de compromettre les progrès accomplis par ces pays en vue de leur transformation structurelle. La formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB était d'environ 24 % en 2011 et en 2018. La part de l'agriculture a reculé d'environ 5 %.

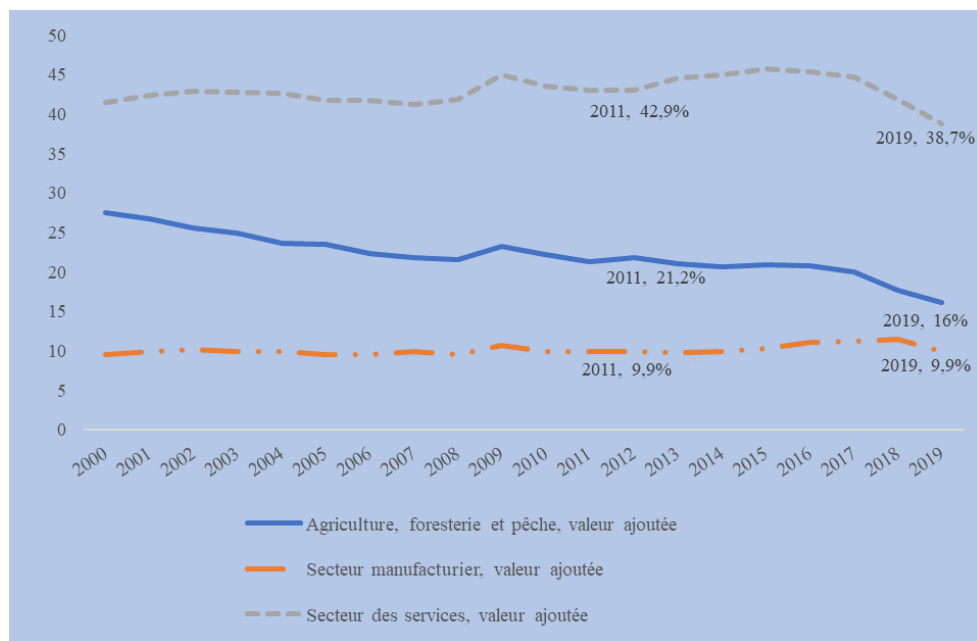
12. Alors que le secteur des services est le premier contributeur du PIB des pays les moins avancés, sa part a baissé de 4 % entre 2011 et 2019 (voir fig. III). Avant la pandémie de COVID-19, la part des services commerciaux dans le total des exportations des pays les moins avancés était en progression constante et avait atteint 17 % en 2018. Au cours du premier semestre de 2020, les recettes touristiques ont chuté d'environ 40 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. De manière générale, la réduction de la part totale des trois principaux secteurs

<sup>5</sup> Ginette Azcona et collègues, *From Insights to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19* (New York, ONU-Femmes, 2020).

économiques des pays les moins avancés (de 70,8 % en 2018 à 64,6 % en 2019) donne à penser que la part des autres activités économiques augmente dans ces pays.

Figure III  
**Valeur ajoutée par secteur économique**

(En pourcentage du PIB)



Source : Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde.

### Infrastructures

13. L'accès à Internet dans les pays les moins avancés a progressé, passant de 5 % en 2011 à 19 % en 2019. Dans les pays développés, 87 % de la population utilisait Internet en 2019. Ce fossé est dû à la faible couverture du réseau Internet, notamment dans les zones rurales et reculées, au coût d'utilisation de ce réseau, à l'absence de contenu local et au manque de compétences dans les pays les moins avancés. En 2019, seules 14 % des femmes dans ces pays utilisaient Internet, contre 25 % des hommes. La pandémie de COVID-19 a démontré que l'accès à Internet était un service public essentiel. Pendant la période de confinement, un grand nombre de pays parmi les moins avancés ont éprouvé des difficultés à utiliser les services en ligne pour la formation et le travail à distance, principalement en raison de la qualité insuffisante des services à large bande. Pour édifier des sociétés plus résistantes face aux nouveaux défis, il faut promouvoir l'accès numérique et la connexion au haut débit dans les pays les moins avancés. La numérisation est l'un des facteurs favorisant l'intégration dans les chaînes de valeur. Plusieurs des pays les moins avancés ont ainsi créé des plateformes de commerce électronique qui ont contribué à stabiliser la demande pendant la pandémie.

14. Pendant la période d'application du Programme d'action d'Istanbul, la part des pays les moins avancés dans le transport aérien mondial de marchandises et de passagers a été minime. Les voyageurs originaires d'Éthiopie représentaient 34 % des passagers aériens de ces pays. La pandémie a fait payer un lourd tribut au secteur aérien en raison des fermetures et de la baisse de la demande. Ethiopian Airlines a réorienté la plupart de ses activités vers le fret, Addis-Abeba étant devenue une plaque tournante pour la distribution de fournitures médicales dans toute l'Afrique. À long

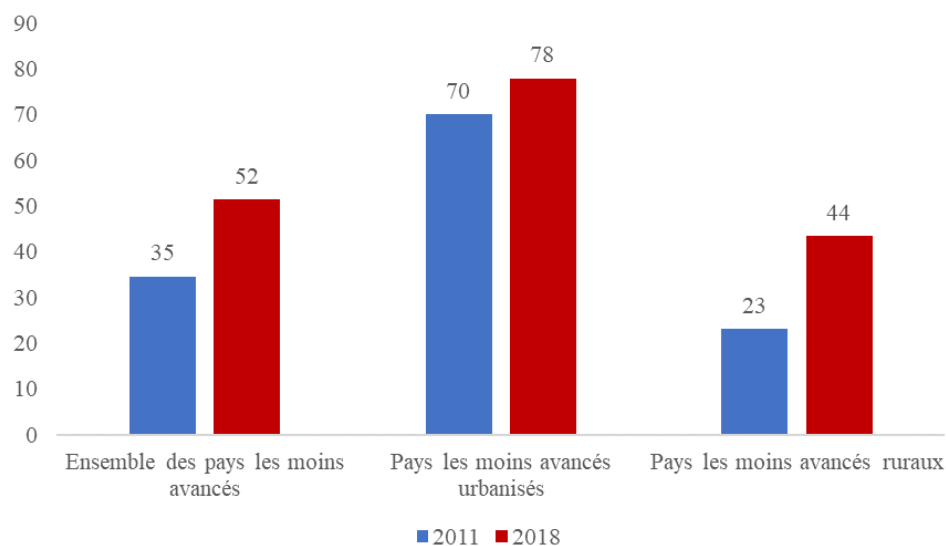
terme, les pays les moins avancés auront besoin de gros investissements pour construire et entretenir des infrastructures résilientes et acquérir de nouvelles technologies. Pour ce faire, il leur faudrait, notamment, davantage de partenariats entre secteur public et secteur privé.

## Énergie

15. Si l'accès à l'électricité a considérablement augmenté, passant de 35 % en 2011 à 52 % en 2018, des disparités existent toujours entre les pays et entre les zones rurales et urbaines (voir fig. IV). Les ménages sans électricité ne pouvaient pas accéder aux services numériques pendant la pandémie. Pour combler au plus vite le fossé énergétique, il faudra réaliser des investissements à grande échelle, notamment dans les énergies renouvelables, les combustibles de cuisson et l'électricité propres et l'innovation financière numérique (modèles de facturation au service rendu par exemple). Il existe des liens intersectoriels entre l'énergie durable et d'autres priorités de développement, comme l'égalité des genres. Les femmes sont souvent les principales gestionnaires des ressources énergétiques dans les ménages, mais elles, ainsi que les filles, sont généralement les dernières à bénéficier des infrastructures et des technologies énergétiques modernes et durables.

Figure IV  
Accès à l'électricité

(En pourcentage)



Source : Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde.

## Science, technologie et innovation

16. À l'ère de la grande numérisation, la science, la technologie et l'innovation pourraient jouer un plus grand rôle dans la croissance de la productivité. La science, la technologie et l'innovation ont eu une grande influence au cours de la pandémie, comme en témoignent l'action menée en matière de prévention et de traitement, les méthodes d'apprentissage nouvelles et novatrices et l'importance grandissante du financement numérique. Toutefois, même avant la pandémie, les pays les moins avancés accusaient des retards importants à cet égard. Le ratio des dépenses en matière de recherche et développement en pourcentage du PIB a été de 0,6 % ou moins entre 2011 et 2017, contre environ 2 % dans les pays développés, dont le PIB

est beaucoup plus élevé. Les ressortissants (résidents et non-résidents) des pays les moins avancés n'ont déposé que 1 536 brevets en 2018, contre 960 en 2011, soit un taux presque nul par rapport aux chiffres mondiaux. En 2018, ils n'ont publié que 11 articles environ pour chaque million de personnes, une très légère augmentation par rapport à 2011 (6). Des mesures multilatérales et coordonnées devront être prises pendant la phase de relèvement de la pandémie pour aider ces pays à tirer parti des technologies numériques, financer leurs petites et moyennes entreprises et remédier aux défaillances du marché qui les empêchent de renforcer leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. La Banque de technologie pour les pays les moins avancés a un rôle important à jouer dans la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que dans la réduction de la fracture numérique et la riposte et le relèvement face à la COVID-19.

### **Développement du secteur privé**

17. Le faible accès au financement, notamment pour les petites et moyennes entreprises, l'offre limitée et les coûts élevés de l'énergie, le manque de compétences et l'accès limité aux technologies de l'information et des communications ont freiné le développement du secteur privé dans les pays les moins avancés. Les politiques publiques doivent favoriser la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat et à l'investissement pour soutenir la contribution des entreprises privées au développement économique et à l'emploi. Nombre de pays parmi les moins avancés ont engagé de nombreuses réformes pour faciliter les activités des entreprises. En 2018, 162 763 nouvelles entreprises ont été créées dans 31 de ces pays. Depuis le début de la pandémie, les petites entreprises de ces pays font face à une baisse considérable de leurs capacités et de leurs revenus, due en partie aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à la diminution de la demande du marché.

## **B. Agriculture**

18. Bien que le secteur agricole emploie plus de la moitié de la population des pays les moins avancés et qu'il constitue la principale source de revenus des zones rurales, on constate une diminution sensible de la part de la population travaillant dans l'agriculture (55 % en 2019 contre 60,4 % en 2011). La faim et la malnutrition restent un problème pour beaucoup des pays parmi les moins avancés. En 2019, 51,5 % de la population souffrait d'insécurité alimentaire modérée ou grave, ce qui représentait une augmentation par rapport aux 45,7 % de 2014 et près du double de la moyenne mondiale de 25,9 %. La prévalence de l'insécurité alimentaire grave est passée de 17,6 % en 2011 à 20 % en 2019. Le nombre de personnes qui n'étaient pas en mesure de subvenir à leurs besoins nutritionnels dans les pays les moins avancés était de 241,5 millions en 2019.

19. La pandémie de COVID-19 a accéléré ces tendances inquiétantes dans les pays les moins avancés. La mobilité limitée et les confinements, les pertes de denrées alimentaires dues à la fermeture des marchés, la disponibilité limitée des produits intermédiaires et d'autres perturbations dans le secteur agricole ont toutes de lourdes conséquences. Le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition dans ces pays était déjà en hausse avant la pandémie. Les chocs à court terme déclenchés par les épidémies de COVID-19 peuvent entraîner des problèmes persistants qui ne feraient qu'exacerber encore plus les obstacles à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la vulnérabilité de groupes sociaux et de systèmes alimentaires plus larges. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la pandémie pourrait avoir précipité au moins 100 millions de personnes supplémentaires dans une situation de faim chronique dans le monde en 2020.

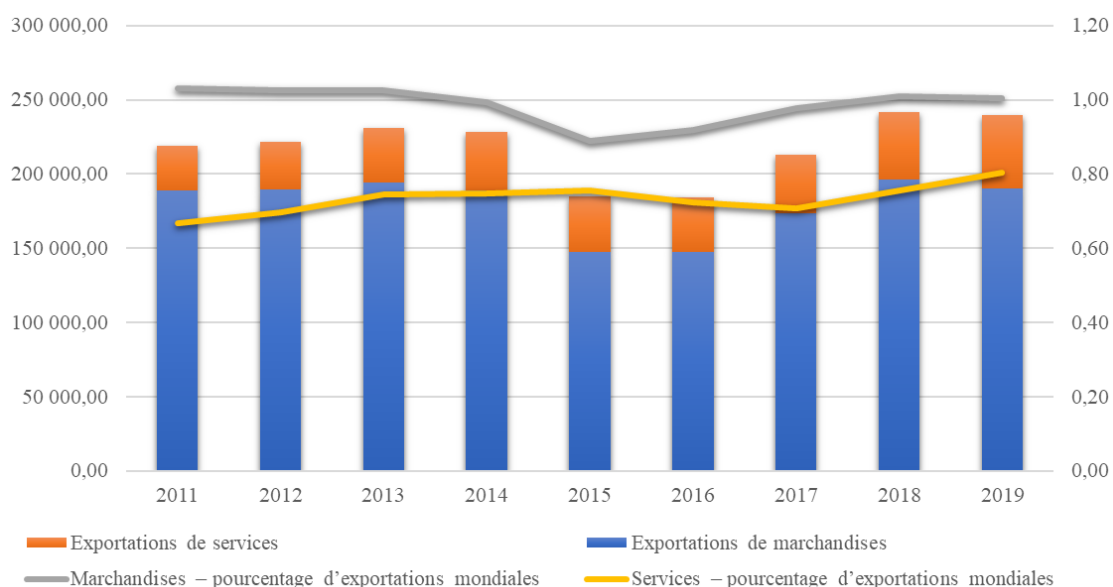


## C. Commerce

20. Il est admis dans le Programme d'action d'Istanbul que le commerce peut contribuer sensiblement au développement économique durable des pays les moins avancés. Pourtant, la participation de ces derniers au commerce mondial est restée marginale, malgré un accès facilité aux marchés en franchise de droits et hors contingent. L'objectif consistant à doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales n'a pas été atteint. Au contraire, la part de ces pays dans les exportations mondiales de marchandises oscille autour de 1 % depuis 2011, tombant à 0,89 en 2015 en raison des conditions défavorables du marché des matières premières, avant de remonter à 1,01 % en 2019 (voir fig. V). La pandémie a entraîné une nouvelle baisse substantielle des exportations de ces pays.

Figure V  
**Exportations de marchandises et de services commerciaux des pays les moins avancés**

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : CNUCED.

21. Les exportations de marchandises sont restées très concentrées dans quelques pays, les cinq premiers (Angola, Bangladesh, Cambodge, Myanmar et Zambie) représentant plus de 60 % de toutes les exportations de marchandises en provenance des pays les moins avancés en 2019. Les avantages relatifs en matière de coûts et les atouts géographiques offrant de meilleurs liens avec les chaînes de valeur mondiales ont continué à jouer un rôle essentiel dans la stimulation des exportations, en particulier parmi les pays les moins avancés d'Asie. De leur côté, les pays les moins avancés d'Afrique se sont largement appuyés sur leurs abondantes ressources naturelles.

22. Les exportations de services ont presque doublé entre 2011 et 2019, mais elles sont restées concentrées dans les secteurs traditionnels des transports et des voyages. Les autres services commerciaux, notamment les services financiers, les services numériques et les services aux entreprises, ont vu leur part diminuer. Cinq pays (Bangladesh, Cambodge, Éthiopie, Myanmar et République-Unie de Tanzanie)

concentrent environ la moitié de toutes les exportations de services provenant des pays les moins avancés.

23. Dans plusieurs des pays parmi les moins avancés, le renforcement insuffisant des capacités productives et le manque de diversification des exportations se sont traduits par une vulnérabilité accrue aux fluctuations de prix des matières premières et à d'autres chocs exogènes. Avant même d'enregistrer des cas de COVID-19, ces pays ont été gravement touchés par les perturbations que la pandémie a occasionnées pour les déplacements et échanges mondiaux ainsi que par la baisse des prix des matières premières. Les données communiquées par 97 pays, parmi lesquels figurent les principaux partenaires commerciaux des pays les moins avancés, montrent que la valeur des marchandises exportées par ces derniers a chuté de 21 % entre mars et juin 2020 par rapport à la même période de l'année précédente. Les exportations ont diminué pour plus des deux tiers de ces pays, et ont même chuté brutalement pour certains d'entre eux comparativement à la moyenne des pays les moins avancés. La pandémie a accentué l'effondrement des prix du pétrole observé en 2019. La baisse de la demande et les difficultés d'approvisionnement ont pesé lourdement sur les exportations des pays les moins avancés, en particulier sur les exportations de produits textiles et de vêtements. Les pays qui dépendent des revenus du tourisme ont vu le secteur s'arrêter au second semestre de 2020. La pandémie risque de réduire à néant tous les progrès réalisés et de freiner progressivement les investissements consentis par les pays les moins avancés dans leur capacité de production, car leurs fonds s'épuisent et d'autres priorités deviennent plus urgentes.

24. La reprise du commerce est en cours, principalement sous l'effet d'un rebond économique en Chine et dans d'autres économies d'Asie de l'Est. Toutefois, les perspectives du commerce mondial sont assombries par plusieurs facteurs, notamment la poursuite de la propagation du virus et de ses variantes et la vitesse à laquelle les vaccins peuvent être déployés équitablement dans le monde. Source d'immenses difficultés, la crise de la COVID-19 offre également des possibilités en ce qu'elle donne un coup d'accélérateur à la transition mondiale vers une économie numérique et à la transformation des chaînes de valeur mondiales. Les décideurs des pays les moins avancés doivent agir rapidement face à ces tendances structurelles, qui pourraient bien définir l'avenir du commerce mondial. Pour tirer profit des avantages potentiels et combler le fossé numérique, ces pays doivent élaborer des politiques commerciales nationales et régionales propres à favoriser les investissements publics et étrangers dans la technologie, à encourager la mise en place d'infrastructures de commerce, à réduire les obstacles au commerce et les coûts de transaction et à renforcer l'accumulation de capital humain, l'objectif étant qu'ils deviennent des acteurs plus compétitifs dans un paysage commercial mondial en constante évolution.

## **D. Produits de base**

25. Si la part des produits finis dans les exportations des pays les moins avancés est passée de 22 % à 40 % au cours de la période 2011-2019, notamment en raison de la hausse des exportations de vêtements, la majorité de ces pays restent largement tributaires des produits de base dans la production et le commerce.

26. Les économies des pays les moins avancés sont ainsi très vulnérables aux chocs, qui génèrent des instabilités macroéconomiques et peuvent creuser les inégalités de revenus. Pour que ces pays puissent gravir les échelons du développement économique, il est essentiel pour eux de renforcer leurs capacités de production, de diversifier leur base d'exportation, d'améliorer leurs capacités technologiques et d'investir dans une plus grande valeur ajoutée.

27. L'indice de concentration des produits des pays les moins avancés, collectivement, a diminué de moitié, passant de 0,42 en 2011 à 0,21 en 2019, ce qui était encore trois fois supérieur à l'indice mondial<sup>6</sup>. L'Angola et la Guinée-Bissau avaient l'indice de concentration le plus élevé, suivis de Kiribati, du Tchad, des Tuvalu et du Mali. D'importants progrès ont toutefois été réalisés. Au fil du temps, plusieurs pays parmi les moins avancés ont renforcé leurs capacités productives, notamment le Sénégal, la Sierra Leone, Djibouti et le Népal, dont les exportations étaient les plus diversifiées en 2019.

## E. Développement social et humain

### Éducation et formation

28. Les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire ont augmenté dans les pays les moins avancés. Néanmoins, 16,2 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire n'étaient pas scolarisés en 2019. La proportion de filles en âge de fréquenter l'école primaire mais non scolarisées était de 17,89 % en 2019, soit près du double de la moyenne mondiale de 8,95 %. Les défis étant encore plus importants dans l'enseignement secondaire et supérieur, on craint que les pays les moins avancés ne soient pas dotés des compétences nécessaires au développement de leurs capacités productives et à la transformation structurelle de leurs économies.

29. Les terribles conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation ont particulièrement touché les pays les moins avancés. L'accès limité à Internet et le manque d'infrastructures adaptées pour l'apprentissage à distance constituent de sérieux obstacles et auront des conséquences préjudiciables pour les garçons et les filles des pays les moins avancés, puisqu'ils accentueront le risque de déficits graves dans l'éducation des personnes les plus vulnérables et les pénaliseront à vie.

30. La pandémie a mis en évidence les inégalités au sein des populations marginalisées et vulnérables. Les enfants des pays les moins avancés souffraient déjà de taux plus élevés de malnutrition et de carences en micronutriments et pâtissaient d'un accès limité aux soins de santé. Il sera essentiel d'adopter des politiques et des mesures qui favorisent le retour des garçons et des filles à l'école pour pouvoir faire face aux conséquences de la pandémie.

31. Pour reconstruire l'éducation en mieux, il faut valoriser les enseignants, les doter des ressources nécessaires et les former, mettre en place des infrastructures adéquates à l'intérieur et autour des écoles et garantir à ces dernières ainsi qu'à leurs communautés un accès à l'électricité et à Internet.

### Population et soins de santé primaires

32. On estime que la population des 46 pays les moins avancés a augmenté de 23,4 % entre 2011 et 2020 et qu'elle devrait dépasser les 1,8 milliard d'habitants en 2030. On prévoit 343 millions de naissances dans ces pays entre 2020 et 2030. Parmi les 40 pays ayant le taux de fécondité le plus élevé, 32 faisaient partie des pays moins avancés en 2020. Bien que la population de ces pays soit majoritairement jeune, son taux de croissance va ralentir au cours des 20 prochaines années. Selon les prévisions, la population âgée de plus de 60 ans passera de 59 millions en 2020 à 178 millions en 2050.

---

<sup>6</sup> L'indice de concentration des produits indique dans quelle mesure les exportations et les importations de tel ou tel pays ou d'un groupe de pays sont concentrées sur quelques produits ou réparties de manière plus homogène entre plusieurs produits.

33. En 2017, les pays les moins avancés comptaient 0,27 médecin pour 1 000 personnes et 0,724 infirmier et sage-femme pour 1 000 personnes, soit des chiffres largement inférieurs aux moyennes mondiales.

34. D'après les informations disponibles, si certains des pays les moins avancés ont connu des taux d'infection relativement élevés et des secondes vagues alarmantes, les conséquences sanitaires de la pandémie de COVID-19 ont été en général plus faibles dans ces pays que dans les pays en développement. Cette différence s'explique en partie par les mesures efficaces mises en œuvre par les pays les moins avancés malgré leurs ressources limitées, comme la fermeture des frontières et des écoles, l'interdiction de voyager, les quarantaines obligatoires, les mesures de distanciation physique, les masques de protection et les restrictions imposées aux grands rassemblements.

### **Développement des jeunes**

35. Selon les projections démographiques actuelles, en 2030, un jeune sur cinq dans le monde sera né dans un des pays les moins avancés. Les jeunes de ces pays ont été touchés de manière disproportionnée par les pertes d'emploi causées par la pandémie de COVID-19. Les pays les moins avancés ne pourront se relever de la pandémie et s'engager sur la voie du développement durable qu'au prix d'efforts considérables. Il faudra notamment permettre aux jeunes d'exercer leur droit au développement en leur offrant une meilleure éducation et de meilleures possibilités d'emploi. À cet égard, les jeunes doivent être dotés de compétences numériques et entrepreneuriales et participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques qui les concernent.

### **Habitat, eau et assainissement**

36. Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. La proportion moyenne de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué, passant de 65,7 % en 2009 à 58,89 % en 2018, bien que le nombre de personnes qui y vivent soit passé de 132 millions à 199 millions. Les conditions de vie dans les bidonvilles comportent des risques particulièrement élevés en raison du surpeuplement, de l'accès limité à l'eau et aux services d'assainissement, de la médiocrité des systèmes de soins de santé et de l'absence d'autres services de base. L'épidémie d'Ebola qui a sévi en Afrique de l'Ouest entre 2014 et 2016 s'était propagée rapidement en raison de la surpopulation dans les bidonvilles urbains. Les mesures de confinement partiel ne sont pas une option lorsque la population travaille en grande partie dans le secteur informel. Malgré quelques progrès, l'accès aux services d'assainissement de base reste très faible dans les pays les moins avancés, en particulier dans les zones rurales. Aspect fondamental de la lutte contre la pandémie de COVID-19, les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement deviennent plus accessibles, notamment au moyen d'installations de lavage des mains dans les centres communautaires, les écoles, les marchés et d'autres espaces publics.

### **Égalité des genres et autonomisation des femmes**

37. Le pourcentage de filles en âge de fréquenter l'école primaire mais non scolarisées était de 17,89 % en 2019, soit près du double de la moyenne mondiale de 8,95 % (voir fig. VI). La situation était bien pire pour l'enseignement secondaire, puisque 33,97 % des filles en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire n'étaient pas scolarisées en 2019, contre une moyenne mondiale de 15,34 %. Plus de 110 millions de filles ont été touchées par la fermeture des écoles dans les pays les

moins avancés. Plusieurs études montrent que ces fermetures peuvent accroître la vulnérabilité des filles et qu'elles entraînent une augmentation des taux de grossesse.

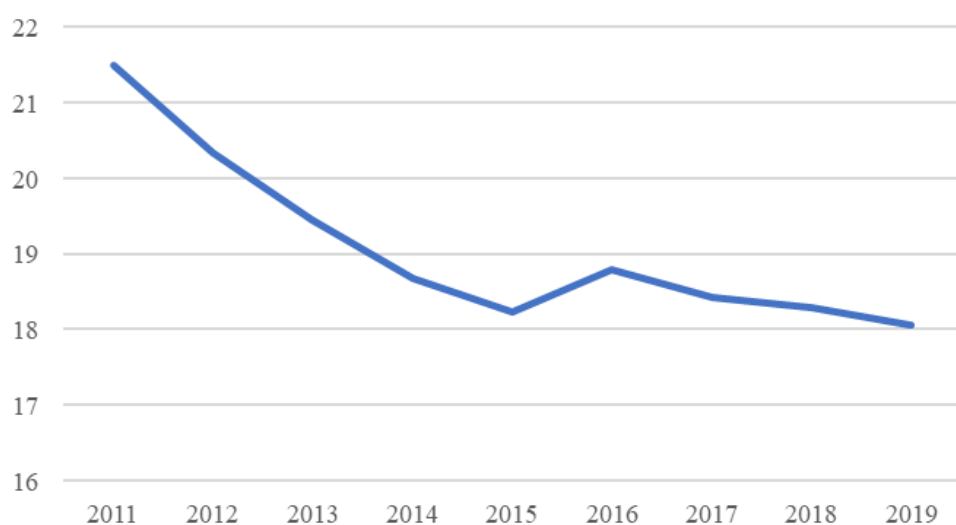
38. Selon les estimations, en 2020, la proportion médiane de femmes âgées de 15 à 49 ans dont les besoins de planification familiale ont été satisfaits grâce aux moyens de contraception modernes était de 58,7 % seulement dans les pays les moins avancés. En 2019, dans les 34 pays les moins avancés pour lesquels des données étaient disponibles, 24,3 % des femmes et des filles de 15 ans ou plus ont été victimes de violence.

39. En 2018, le taux de fécondité des adolescentes était de 92,75 pour 1 000 femmes dans les pays les moins avancés, alors que la moyenne mondiale est de 42,04. L'accès limité à un personnel qualifié lors des accouchements augmente la probabilité que les jeunes mères souffrent de complications liées à la grossesse, telles que l'obstruction du travail et l'éclampsie, ce qui accroît leur risque de décès. En 2016, seulement 59,1 % des naissances dans les pays les moins avancés s'étaient déroulées en présence de personnel qualifié. La mortalité maternelle reste élevée dans ces pays, où l'on dénombre 415 décès pour 100 000 naissances vivantes.

40. La pandémie a eu des conséquences particulièrement préjudiciables pour les femmes, car celles-ci sont davantage employées dans les secteurs de services économiques durement touchés et pâtissent de l'absence de filets de protection sociale qui caractérise le secteur non structuré de l'économie. Par exemple, environ la moitié des femmes actives au Bangladesh travaillent dans le secteur informel du textile ou de la fabrication de vêtements. Les femmes sont plus susceptibles de travailler en première ligne dans le domaine de la santé et des services sociaux, et le virus alourdit considérablement le fardeau que représentent les soins non rémunérés. L'allocation des fonds aux mesures de lutte contre la pandémie entrave l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et procréative, et les signalements de violence domestique à l'encontre des femmes sont en hausse partout dans le monde.

Figure VI  
**Filles non scolarisées dans le primaire dans les pays les moins avancés (2011-2019)**

(En pourcentage)



Source : Banque mondiale et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

### **Protection sociale**

41. La perte de revenus due aux mesures de confinement a été aggravée par les régimes de protection sociale très limités. La faible marge de manœuvre budgétaire des pays les moins avancés réduit les moyens dont ils disposent pour protéger les populations vulnérables contre la pauvreté. Le grand nombre de travailleurs dans le secteur informel rend plus difficile l'octroi d'une aide par l'intermédiaire des systèmes de protection sociale.

42. Malgré ces difficultés, la majorité des pays les moins avancés offrent aux ménages des formes de soutien, bien que limitées, pour parer aux effets sociaux de la pandémie, par exemple en étendant les programmes de transferts en espèces, y compris au moyen des services d'argent mobile, et en distribuant des denrées alimentaires.

## **F. Crises multiples et nouveaux défis**

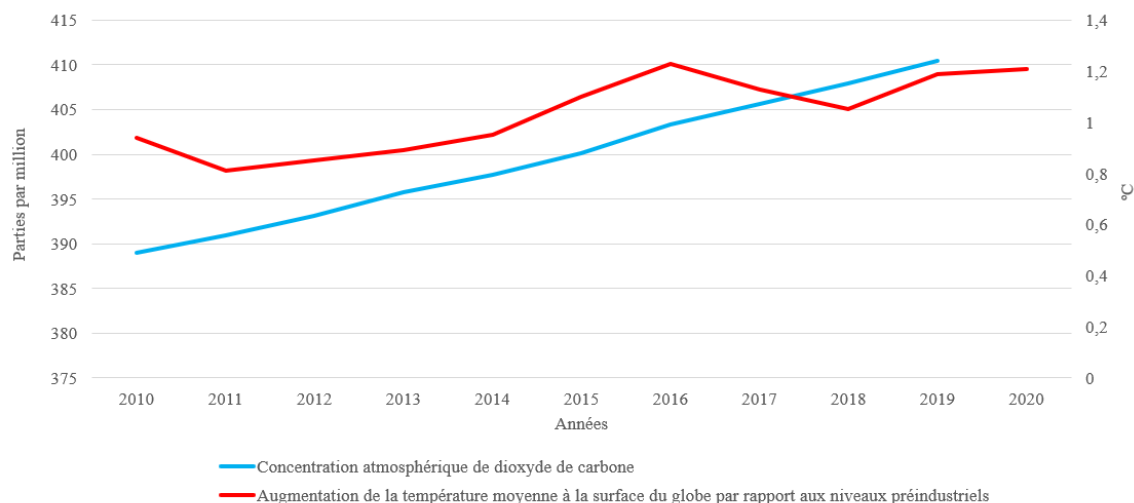
### **Chocs économiques causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et répercussions**

43. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions disproportionnées sur les pays les moins avancés, dont le potentiel commercial a diminué – en particulier dans le cas de ceux dont l'économie repose en grande partie sur les produits de base (voir sect. D) – et qui ont vu se réduire leur marge de manœuvre budgétaire. Elle a par ailleurs amplifié les vulnérabilités existantes en matière de dette et fait augmenter le risque de défaillance dans plusieurs pays (voir sect. G). Dans le même temps, les effets des changements climatiques se sont aggravés, avec pour conséquence une augmentation de la dette publique et la réaffectation de fonds initialement destinés à appuyer la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul ainsi que des objectifs de développement durable. La pandémie de COVID-19 oblige les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement à puiser dans leurs ressources publiques pour répondre à l'urgence sanitaire, au détriment de l'action climatique et de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour sortir de la crise sanitaire, il est primordial de saisir toutes les occasions se présentant. À condition d'être bien conçus et financés comme il convient, les plans de relance pourraient contribuer à accroître la résilience aux changements climatiques et promouvoir l'adoption de solutions à faibles émissions.

### **Changements climatiques et durabilité environnementale**

44. La dernière décennie a été la plus chaude que le monde ait connue et les six dernières années (depuis 2015) – en particulier 2016, 2019 et 2020 – ont été les plus chaudes jamais enregistrées (voir fig. VII).

Figure VII  
**Concentration atmosphérique de dioxyde de carbone et augmentation de la température moyenne à la surface du globe par rapport aux niveaux préindustriels (2010-2020)**



Source : Organisation météorologique mondiale.

45. Il ne fait aucun doute que les pays les moins avancés sont parmi les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Au cours des dix dernières années, ces pays ont déployé des efforts considérables pour s'adapter auxdits changements. Ainsi, tous ont élaboré des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, dans lesquels l'accent est notamment mis sur la préparation des communautés et des systèmes locaux. Les pays les moins avancés s'attellent à mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures prévues dans leur programme d'action, grâce au financement du Fonds pour les pays les moins avancés. Entre 2001, date de création du Fonds, et mai 2020, 50 pays se trouvant encore dans la catégorie des pays les moins avancés ou ayant été reclassés ont eu accès à 1,8 milliard de dollars pour mener à bien 380 projets. Toutefois, le Fonds fait toujours face à une demande supérieure aux crédits disponibles pour de nouvelles approbations. En novembre 2020, le Fonds pour l'adaptation créé en vertu du Protocole de Kyoto avait approuvé un total de 30 projets pour les pays les moins avancés, d'une valeur de 205 millions de dollars, ainsi que des subventions de préparation pour 16 pays les moins avancés, d'une valeur de 844 245 dollars.

46. En janvier 2021, la Caisse du FEM avait mis à disposition un total cumulé de 971 millions de dollars au titre de projets nationaux concernant les changements climatiques dans les pays les moins avancés, ce qui représente 14,51 % de la somme totale qu'elle a octroyée dans ce domaine depuis sa création.

47. Le Fonds vert pour le climat, qui avait fait l'objet de promesses de dons s'élevant à 10,3 milliards de dollars lors de la première opération de mobilisation organisée en sa faveur, en 2014, a reçu pour sa première reconstitution des promesses de dons s'élevant, à ce jour, à plus de 10 milliards de dollars, ce qui en fait le plus important fonds expressément consacré au climat. Au total, les montants réservés aux pays les moins avancés s'élèvent à 2,1 milliards de dollars, soit 37 % du portefeuille mondial du Fonds. En novembre 2020, tous les pays les moins avancés avaient entrepris des activités en lien avec l'élaboration et l'exécution de plans nationaux d'adaptation. En tout, 32 d'entre eux avaient soumis des propositions au Programme

d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds, dont 22 avaient été approuvées. Cinq pays les moins avancés avaient mené à bien leur premier plan national d'adaptation. Cependant, les fonds reçus au titre des changements climatiques sont loin d'être suffisants pour couvrir les besoins estimés<sup>7</sup>.

### **Réduction des risques liés aux catastrophes**

48. Au vu des retombées environnementales, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 et de la crise climatique, il est urgent qu'une approche tenant compte des risques de catastrophes soit adoptée en vue de réduire la pauvreté et de promouvoir la croissance économique et le développement durable. Les données fournies en 2019 au système de suivi du Cadre de Sendai par les pays les moins avancés montrent que les catastrophes sont pour eux à l'origine de pertes humaines et économiques disproportionnées.

49. Pendant la période d'application du Programme d'action d'Istanbul, et en particulier depuis l'adoption, en 2015, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les pays les moins avancés se sont améliorés pour ce qui est de la collecte de données relatives aux risques de catastrophes et aux pertes engendrées par ces dernières, autant de renseignements nécessaires à la prise de décisions éclairées, et, à la fin de 2019, 15 d'entre eux avaient eu recours au système de suivi du Cadre de Sendai pour rendre compte de ces informations. En août 2020, 21 pays les moins avancés avaient indiqué s'être dotés de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément à l'objectif e) du Cadre de Sendai. La plupart d'entre elles ne remplissaient toutefois pas les exigences voulues, en ce qu'elles ne reposaient pas sur une approche multirisque et ne mettaient pas l'accent sur la préparation et la riposte aux catastrophes.

50. Le financement des activités de mise en œuvre des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe reste un défi considérable pour les pays les moins avancés. Il importe donc, au niveau international, que les partenaires de développement s'engagent à coopérer de façon durable et prévisible avec ces pays au cours de la prochaine décennie et au-delà pour ce qui est de la réduction de ces risques. Les mesures de relance liées à la COVID-19 sont une occasion rare de s'atteler à réduire les risques et à accroître la résilience des générations actuelles et futures. Il serait profitable pour les pays les moins avancés que les considérations relatives à la réduction des risques de catastrophe soient prises en compte dans toutes les politiques et tous les investissements des secteurs public et privé, y compris les investissements étrangers directs, ce qui contribuerait à lutter contre la pauvreté et à encourager le développement durable à tous les niveaux et dans tous les domaines. À cet égard, il sera crucial que le prochain programme d'action pour les pays les moins avancés s'inscrive dans la droite ligne des activités de mise en œuvre du Cadre de Sendai.

## **G. Mobilisation de ressources financières en faveur du développement et du renforcement des capacités**

### **Mobilisation de ressources au niveau national**

51. Pendant la période d'application du Programme d'action d'Istanbul, avant que ne commence la pandémie de COVID-19, le ratio médian impôts/PIB dans les pays

---

<sup>7</sup> Dans le rapport intitulé « Vision des PMA pour 2050 : vers un avenir résilient au changement climatique », les coûts de mise en œuvre des priorités d'adaptation des contributions déterminées au niveau national des pays les moins avancés sont estimés à 40 milliards de dollars par an entre 2020 et 2030.



les moins avancés a très lentement progressé, passant de 13,3 en 2011 à 16,2 en 2018, plusieurs pays présentant même des taux inférieurs à 10 %. Dans la plupart des pays les moins avancés, en particulier les pays exportateurs de pétrole et ceux qui dépendent du tourisme, les effets de la pandémie devraient entraîner une baisse significative des recettes publiques, non seulement en chiffres absolus, mais également du point de vue du ratio impôt/PIB. Dans nombre d'entre eux, le gouvernement a réduit les impôts afin de stimuler l'économie, la collecte physique des montants dus devenant plus compliquée pendant la pandémie. Combinée à des difficultés d'accès à d'autres sources de financement, cette situation a considérablement réduit la marge de manœuvre budgétaire des pays les moins avancés ainsi que leur capacité à soutenir la population et l'économie.

### **Coopération au service du développement**

52. L'aide publique au développement (APD) accordée aux pays les moins avancés par les donateurs du Comité d'aide au développement a augmenté entre 2017 et 2018, pour ensuite diminuer de 6 % en 2019. La part moyenne du revenu national brut (RNB) fournie aux pays les moins avancés au titre de l'APD par les donateurs du Comité est passée de 0,1 % en 2011 à 0,09 % en 2019, soit des chiffres largement inférieurs à l'objectif fixé dans le Programme d'action d'Istanbul (0,15 % à 0,2 % du RNB). En 2019, seuls 6 pays donateurs (le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède) ont atteint l'objectif du Programme d'action d'Istanbul consistant à consacrer 0,15 % ou plus de leur RNB à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, contre 10 pays donateurs en 2011.

53. Bien que le Comité d'aide au développement ait réaffirmé, en novembre 2020, « la contribution importante qui [était] celle de l'APD face aux crises sanitaires et économiques immédiates et dans le développement durable à long terme, en particulier dans les pays les moins avancés »<sup>8</sup>, divers éléments indiquent que l'aide publique au développement bilatéral a diminué en 2020 et pourrait continuer de le faire en raison de la baisse du RNB dans les pays donateurs. La situation n'est toutefois pas uniforme, certains donateurs du Comité augmentant leurs engagements, tandis que d'autres les réduisent. Le début de la pandémie, en particulier, a été marqué par une augmentation des engagements souscrits par des donateurs multilatéraux. Toutefois, bon nombre des appels lancés pour faire face aux effets de la crise n'aboutissent pas à l'obtention de fonds suffisants.

54. Si les donateurs du Comité d'aide au développement respectaient leurs engagements en matière d'APD et consacraient au moins 0,15 à 0,2 % de leur RNB à aider les pays les moins avancés, ces derniers disposeraient de fonds – prenant principalement la forme de dons – considérablement plus élevés, sans pour autant voir leur dette augmenter. En plus de faire l'objet d'un financement accru, l'APD doit être conforme aux priorités des pays et aux objectifs de développement durable. Les fournisseurs de ressources pour le développement et les investissements réalisés en matière de financement mixte devraient aider les pays les moins avancés à élaborer toute une série de projets durables – en ce qui concerne, par exemple, la construction d'infrastructures durables ou résistantes au climat – qui mettent également l'accent sur la réduction des risques aux fins de la résilience.

---

<sup>8</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, « Communiqué de la réunion à haut niveau du CAD de 2020 ».

### **Dettes extérieures**

55. L'encours de la dette des pays les moins avancés est passé de 198 milliards de dollars en 2011 à 385 milliards de dollars en 2019, les créanciers du secteur privé se faisant par ailleurs de plus en plus nombreux. Sur la même période, le montant total des paiements au titre du service de la dette est lui passé d'une moyenne de 5 % des exportations de biens et de services à 13 %, atteignant même 18 % pour des pays africains les moins avancés. En janvier 2021, quatre pays les moins avancés étaient considérés comme étant surendettés (le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et le Soudan) et 16 autres présentaient un risque élevé de le devenir. En novembre 2020, la Zambie est devenue le premier des pays les moins avancés à faillir à ses obligations en matière de dette depuis le début de la pandémie.

56. En raison des graves difficultés rencontrées par ces États, la communauté internationale a commencé à exempter les pays les moins avancés du remboursement de leur dette en avril 2020. Le FMI a offert un allègement du service de la dette à 26 pays les moins avancés par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. En mars 2021, 30 pays les moins avancés avaient demandé à bénéficier de l'Initiative de suspension du service de la dette, dont peuvent profiter tous les pays les moins avancés qui sont à jour dans leurs obligations vis-à-vis du FMI et de la Banque mondiale et qui leur permet de suspendre le service de la dette envers les membres du Groupe des Vingt et du Club de Paris de mai 2020 à juin 2021. Cette initiative reste toutefois limitée. En effet, elle ne réduit pas la dette mais ne fait que reporter les échéances de versement et elle n'inclut pas les créanciers du secteur privé. Le cadre commun adopté par le G20 pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension de son service pourrait être utilisé pour améliorer l'architecture internationale de la dette, en ce qu'il exige la collaboration de divers créanciers des secteurs public et privé. En mars 2021, le Tchad, l'Éthiopie et la Zambie avaient demandé une restructuration de leur dette au titre du cadre commun, qui nécessite des négociations complexes au cas par cas.

### **Investissement étranger direct**

57. En 2019, les flux d'investissement étranger direct vers les pays les moins avancés – qui étaient déjà en baisse depuis 2015, bien qu'ayant connu une petite remontée en 2018 – ont diminué de 6 % (tombant à 21 milliards de dollars, soit 1,4 % du montant global des IED), en raison de la baisse des investissements à destination de pays les moins avancés asiatiques. Pour 2020, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait état d'une diminution de 42 % des flux totaux d'IED et de 12 % des flux d'IED concernant des économies en développement. La confiance des investisseurs a chuté en raison de chocs liés à l'offre et la demande, ce qui a entraîné le report de nombreux projets de création d'infrastructure et une baisse des activités de fusions et d'acquisitions internationales. Pour 2021 et les années à venir, l'incertitude règne concernant la réalisation d'IED vers des pays les moins avancés et les perspectives sont très peu encourageantes, notamment en ce qui concerne les secteurs dans lesquels la pandémie de COVID-19 devrait avoir des effets à plus long terme, comme ceux du transport et du tourisme. Plusieurs pays les moins avancés ont pris des mesures visant à faciliter les investissements malgré la crise, telles que l'accélération des procédures d'approbation, le recours accru aux outils en ligne, la réduction des frais et le renouvellement automatique des permis.

### **Envois de fonds**

58. Si le volume des envois de fonds à destination de pays les moins avancés augmentait auparavant assez vite, passant de 28,2 milliards de dollars en 2011 à 52,1 milliards de dollars en 2019, soit environ 5 % du produit intérieur brut, la

Banque mondiale estime que ces activités ont diminué de 2 % en moyenne de 2019 à 2020, en raison de la disparition d'emplois, notamment dans des secteurs particulièrement tributaires des travailleurs migrants. De manière générale, cette baisse a été moins importante dans les pays les moins avancés que dans d'autres pays en développement, mais plusieurs d'entre eux, qui dépendent fortement des envois de fonds, ont néanmoins connu des baisses beaucoup plus importantes, allant par exemple jusqu'à 27 % au Mozambique. Cette tendance devrait se maintenir en 2021 et durant les années à venir. Le fait que des migrants soient retournés dans leur pays en emportant leurs économies explique en partie que cette baisse soit plus faible que prévu, mais contribuera aussi à faire durer la situation.

59. Les services de téléphonie mobile sont de plus en plus utilisés pour les envois de fonds, en raison de la fermeture des commerces proposant ce type de commodités, ce qui a contribué à réduire les coûts. Par ailleurs, certains prestataires de services de transfert ont supprimé les frais qu'ils facturaient auparavant.

## H. Bonne gouvernance à tous les niveaux

60. Dans le Programme d'action d'Istanbul, les parties étaient appelées à agir pour renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit, le respect des droits de la personne, l'égalité des genres, l'avancement des femmes et la participation démocratique, empêcher la corruption, et accroître les capacités institutionnelles des pays les moins avancés. En 2020, tous les pays les moins avancés, à l'exception de deux, avaient ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y avaient adhéré.

61. D'après les Indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale, certains pays les moins avancés ont fait des progrès pendant la dernière décennie, mais, globalement, cette progression a été limitée, notamment en raison des conflits en cours dans plusieurs pays. En 2018, le monde comptait 33 millions de personnes déplacées de force originaires de pays les moins avancés, contre 16,8 millions en 2011, une situation qui pose de plus en plus problème dans certains de ces pays et ralentit les évaluations de la gouvernance.

62. Selon des données communiquées par ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement, bien que les femmes soient sous-représentées dans les institutions politiques des pays les moins avancés, en 2019, certains d'entre eux ont fait des progrès remarquables s'agissant de renforcer leur participation au parlement, notamment le Rwanda (61 % de femmes dans les rangs des parlementaires), le Sénégal (42 %), le Mozambique (40 %) et l'Éthiopie (39 %), ainsi que le Népal, où environ 40 % de tous les postes pourvus par voie d'élection aux niveaux local, provincial et fédéral sont occupés par des femmes.

63. L'indice moyen de développement de l'administration en ligne élaboré par le Département des affaires économiques et sociales pour la prestation de services publics dans les pays les moins avancés est passé de 0,23 en 2010 à 0,34 en 2020, mais reste inférieur à la moyenne mondiale, qui est de 0,6. Des progrès évidents ont été faits, par exemple dans les pays asiatiques les moins avancés que sont le Bhoutan, le Bangladesh et le Cambodge, qui, en 2020, sont entrés dans la catégorie des pays présentant un indice supérieur à 0,5 grâce au lancement d'initiatives d'administration en ligne visant à rendre la prestation de services publics plus efficace et performante. Le Rwanda, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie proposent des services en ligne d'un niveau supérieur à la moyenne, par l'intermédiaire de stratégies d'administration numérique complètes conformes aux politiques nationales et aux objectifs de développement durable.

64. Selon les données communiquées par l'Union internationale des télécommunications, il existe dans les pays les moins avancés un fossé numérique entre les sexes. Ainsi, en 2019, seuls 13,9 % des femmes utilisaient Internet, contre 24,4 % des hommes, des chiffres qui, dans les pays développés, s'établissent à 86 % et 87,5 %, respectivement. Fait inquiétant, ce déséquilibre entre les sexes dans l'utilisation d'Internet s'est accentué depuis 2013.

65. Bon nombre de pays les moins avancés manquent de données pour mesurer et suivre les progrès réalisés concernant les buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable. Bien qu'il soit passé de 56,4 en 2011 à 58,0 en 2019, l'indicateur moyen des capacités statistiques reste inférieur à la moyenne mondiale, qui est de 64. La pandémie de COVID-19 a montré de manière frappante qu'il était essentiel que l'élaboration de politiques se fasse à partir de données fiables. Des données désagrégées sont nécessaires pour comprendre les retombées de la pandémie, qui ne sont pas les mêmes pour tous, et pour parvenir à faire face à ses conséquences économiques et sociales, en particulier pour les groupes vulnérables.

66. La pandémie de COVID-19 a causé des difficultés à tous les pays, mais ce sont ceux dont les systèmes de gouvernance sont fragiles qui ont été le plus durement éprouvés. Ainsi, les mesures de confinement et de distanciation physique ont limité les échanges entre les gouvernements et la société civile lors des processus parlementaires et autres processus politiques, retardé la tenue d'élections et perturbé la prestation de services publics.

### **III. État d'avancement des préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

67. Des progrès considérables ont été réalisés dans les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a été reportée de mars 2021 à la période du 23 au 27 janvier 2022 en raison de la pandémie de COVID-19 et se tiendra à Doha.

68. Tous les pays les moins avancés ont entrepris de vastes préparatifs au niveau national, en mettant l'accent sur l'évaluation des progrès et des obstacles et des contraintes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, ainsi que sur l'établissement des priorités du prochain programme d'action décennal. Une analyse complète des rapports nationaux sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul a été préparée par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement<sup>9</sup>.

69. Lors de sa session d'organisation, le 8 février 2021, le comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a élu son bureau, adopté son ordre du jour, convenu des questions d'organisation et discuté des préparatifs de fond de la Conférence. Les États Membres ont également souligné l'importance de tenir compte des objectifs du Programme d'action d'Istanbul n'ayant pas été atteints, de se pencher sur la question de la riposte et du relèvement face à la COVID-19, et de prendre en considération les besoins spécifiques des pays les moins avancés s'agissant de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réaliser les objectifs de développement durable durant la

---

<sup>9</sup> Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Lessons Learned: Implementing the Istanbul Program of Action for Least Developed Countries for the Decade 2011-2020 – Preliminary Report*.

décennie d'action. L'accent a en outre été mis sur les défis croissants que représentent la lutte contre les changements climatiques, la crise de la dette, la fourniture d'un appui aux pays les moins avancés en passe d'être reclassés, l'accès aux technologies numériques et le renforcement des capacités des pays les moins avancés de surmonter les multiples obstacles – encore exacerbés par la pandémie – entravant leur progression.

70. Lors de la réunion régionale d'examen pour l'Afrique qui s'est tenue du 22 au 26 février 2021, une déclaration ministérielle a été adoptée par les ministres des pays africains les moins avancés et d'Haïti<sup>10</sup>. À cette occasion, l'accent a notamment été mis sur les défis que représentaient la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, les obstacles au commerce et le surendettement. Dans la déclaration, les parties prenantes ont lancé des appels visant à consolider les systèmes de soins de santé, stimuler la recherche et le développement, renforcer l'autonomie des femmes et offrir aux jeunes, toujours plus nombreux, l'espoir d'une vie meilleure. Elles ont en outre demandé que soit immédiatement mis en place un plan de relance mondial face aux effets de la pandémie de COVID-19 et enjoint les partenaires de développement à aider les pays africains les moins avancés et Haïti à atteindre les objectifs mondiaux de développement.

71. La réunion préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique aura lieu dans le courant de l'année 2021. Par ailleurs, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social prévoient d'organiser une manifestation spéciale consacrée aux préparatifs de la Conférence le 18 juin 2021. Ces activités permettront d'obtenir des renseignements précieux pour l'organisation de cette rencontre.

72. Les deux réunions du comité préparatoire se tiendront du 24 au 28 mai et du 26 au 30 juillet 2021. Des préparatifs sont également en cours pour assurer la participation effective de toutes les parties prenantes, notamment des parlementaires, de la société civile, des jeunes et du secteur privé. Une conférence universitaire intitulée « Future forum – achieving sustainable development in the least developed countries » (forum consacré à la réalisation du développement durable dans les pays les moins avancés), qui se tiendra à Helsinki à la fin du mois d'août 2021, est organisée en appui à la Conférence par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement et le Réseau des solutions pour le développement durable.

73. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé cinq réunions du Groupe consultatif interorganisations afin de mobiliser l'appui des entités des Nations Unies en faveur de la Conférence. Ces institutions participent activement aux préparatifs en procédant à des évaluations sectorielles dans leurs domaines de compétence respectifs et en organisant des débats spécialisés au sein de leurs organes directeurs<sup>11</sup>.

74. De multiples organismes des Nations Unies s'attellent activement à recenser les questions méritant de figurer à l'ordre du jour de la Conférence, par l'intermédiaire d'ateliers, de manifestations et de rapports. Parmi les priorités définies, on retrouve : la revitalisation de la transformation structurelle, l'accroissement des capacités productives, le renforcement des systèmes de santé et de protection sociale, la lutte

<sup>10</sup> Voir [www.un.org/ldc5/regional-reviews](http://www.un.org/ldc5/regional-reviews).

<sup>11</sup> Pour de plus amples informations sur les préparatifs de la Conférence, voir [www.un.org/ldc5/preparatory-process](http://www.un.org/ldc5/preparatory-process).

contre les inégalités en matière d'accès universel à l'énergie, le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux crises socioéconomiques et sanitaires, la réduction du fossé numérique, l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives aux fins du développement durable, la mobilisation des ressources mondiales pour les pays les moins avancés, et la considération des effets qu'a pour un État son retrait de la catégorie des pays les moins avancés. Dans le document final de la huitième Conférence ministérielle des pays les moins avancés de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui s'est tenue en novembre 2019, la nécessité d'un engagement accru des partenaires de développement dans les pays les moins avancés aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable a été soulignée, avant même le début de la pandémie de COVID-19.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

75. La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés est une occasion unique d'élaborer un programme ambitieux et à plusieurs niveaux de relèvement après la pandémie de COVID-19, alors que les pays les moins avancés et les partenaires de développement définissent la voie à suivre en matière de développement durable pour la prochaine décennie. Au titre du nouveau programme d'action, il importe de veiller à ce que les pays les moins avancés ne soient pas laissés pour compte dans les efforts de reprise mondiale, à ce que le retard accumulé soit rapidement rattrapé durant la dernière décennie du Programme 2030 et à ce que la communauté internationale ravive un partenariat ambitieux, innovant et tourné vers l'avenir pour répondre aux besoins particuliers que rencontrent les pays les moins avancés dans leur progression vers les seuils de reclassement.

76. Plusieurs conditions doivent être rassemblées pour que les pays les moins avancés se remettent de la pandémie, que ce soit dans le cadre du nouveau programme d'action ou indépendamment de celui-ci. Premièrement, il est essentiel de garantir un accès équitable et rapide au vaccin contre la COVID-19, notamment en remédiant aux déficits de financement relatifs au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins. Deuxièmement, afin de permettre une reprise économique soutenue dans les pays les moins avancés, il sera nécessaire que ces pays eux-mêmes prennent des mesures visant à augmenter leur marge de manœuvre budgétaire et que la communauté internationale s'emploie à inverser la tendance au déclin en matière d'APD et donne la priorité aux pays les moins avancés. Les mesures de relance devront être conformes aux objectifs de développement durable et au nouveau programme d'action. Troisièmement, il est urgent de trouver une solution à long terme au problème de la dette des pays les moins avancés. Le moratoire sur le service de la dette mis en place dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette doit être prolongé pour une plus longue période et devrait inclure les créanciers du secteur privé. Plusieurs pays les moins avancés auront besoin que leur dette soit annulée pour éviter les défauts de paiement, ce vers quoi tend déjà le cadre commun adopté par le G20 pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension de son service. La restructuration de la dette devrait être pensée compte étant tenu d'un large éventail d'éléments liés à la situation économique de l'État concerné, l'objectif étant d'aider les pays à mieux gérer les chocs futurs, qu'ils aient trait aux termes de l'échange, à des catastrophes ou à d'autres facteurs. L'émission, la réaffectation et l'utilisation de droits de tirage spéciaux en faveur des pays les moins avancés contribueraient également à l'action globale menée contre la COVID-19, puisqu'elles permettraient de fournir à ces pays des liquidités supplémentaires à un coût relativement faible, tout en étant adaptables à leurs besoins individuels.

77. Il est également possible de s'inspirer de l'examen décennal du Programme d'action d'Istanbul pour formuler un certain nombre de recommandations générales pour le prochain programme.

78. Premièrement, il est nécessaire d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Istanbul qui restent en suspens. L'élimination de l'extrême pauvreté et le règlement de la question de la sécurité alimentaire et de la faim dans les pays les moins avancés sont des priorités absolues. Bien que ces pays ne soient pas parvenus dans l'ensemble à augmenter leur part de participation au commerce mondial, comme il était prévu dans le Programme d'action, des efforts concertés devraient être faits pour reproduire ailleurs l'utilisation réussie dans plusieurs d'entre eux des mesures de soutien international liées au commerce. La diversification des exportations, le renforcement des capacités de production et la progression dans les chaînes de valeur mondiales resteront des objectifs clés du nouveau programme d'action.

79. Des progrès supplémentaires doivent être réalisés en ce qui concerne la promotion d'une industrialisation durable, la construction d'infrastructures résilientes et la garantie d'un accès durable à l'énergie. Les stratégies de promotion de l'investissement doivent être adaptées aux nouvelles possibilités de développement durable accompagnant la phase de relèvement après la pandémie de COVID-19, grâce notamment à la définition de nouvelles priorités, à la mise en avant d'investissements et d'activités commerciales qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, et à la mobilisation d'investisseurs soucieux des retombées qu'ont leurs activités, le but étant d'encourager les investissements verts et numériques.

80. La mise en place de systèmes de gouvernance solides, notamment au niveau institutionnel, sur laquelle l'accent était déjà porté dans le Programme d'action d'Istanbul, demeure cruciale. La pandémie a en effet mis encore davantage en évidence l'importance de disposer de tels systèmes – qui soient crédibles, légitimes et dignes de confiance – en particulier dans les moments de crises nationales ou mondiales. La diffusion d'informations factuelles, la transparence et l'intégrité sont autant d'éléments essentiels à la fourniture de services équitables, en partenariat avec toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile.

81. Deuxièmement, aux fins de sa complémentarité et de sa cohérence avec les accords internationaux existants, le prochain programme d'action devra comporter des dispositions fortes visant à renforcer la résilience climatique des pays en les aidant à s'adapter aux changements climatiques et à lutter contre le risque systémique, en particulier dans les secteurs les plus critiques de l'économie, au niveau des infrastructures et chez les groupes de personnes les plus vulnérables. Toutes les mesures préconisées dans le cadre du nouveau programme d'action, qu'elles portent sur la protection et les services sociaux, la transformation économique structurelle, le renforcement des capacités productives ou encore les investissements provenant des secteurs public et privé, y compris les IED, devront avoir été pensées compte étant tenu des risques de catastrophe. Un soutien accru sera en outre nécessaire pour développer et renforcer les capacités d'adaptation des pays, pour préparer des descriptifs de projets permettant l'accès aux fonds pour le climat et leur utilisation, pour financer l'action climatique par des moyens innovants, et pour fournir une assurance contre les risques et des garanties aux entités qui en ont le plus besoin, telles que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et les ménages à faibles revenus.

82. Troisièmement, il sera essentiel d'exploiter pleinement le potentiel des nouvelles technologies et d'empêcher que la fracture ne s'aggrave, en ce qui concerne non seulement la large bande, mais aussi l'intelligence artificielle, les chaînes de blocs et d'autres nouvelles technologies. Ainsi, il faudra veiller, dans les mesures qui

seront adoptées, à ce que l'ensemble des pays les moins avancés aient accès aux nouvelles technologies et puissent les utiliser du mieux possible, notamment en surmontant les disparités entre zones rurales et zones urbaines et entre les sexes.

83. Quatrièmement, la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique de toutes les femmes et les filles devra être un thème transversal important du nouveau programme d'action. La pandémie de COVID-19, dont les retombées sur les plans social, sanitaire et économique ont été particulièrement néfastes pour les femmes, a effacé une grande partie des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes.

84. Cinquièmement, il faudra mettre l'accent sur la jeunesse pour faire en sorte de réduire le nombre de jeunes qui ne sont pas scolarisés, en particulier les filles, et veiller à ce que les jeunes acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour concrétiser leurs aspirations. Plutôt que de venir grossir le nombre de personnes marginalisées et vulnérables, les jeunes doivent se voir donner les moyens de devenir des agents de changement en tirant parti des avantages de la révolution des données et des nouvelles technologies.

85. Sixièmement, une attention particulière devra être portée, dans le nouveau programme d'action, à la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables.

86. Enfin, compte tenu du nombre sans précédent de pays les moins avancés qui remplissent les critères de reclassement, les conditions nécessaires doivent être réunies pour garantir que le retrait de la catégorie des pays les moins avancés se traduise par une croissance économique et une prospérité durables. Il importe de renforcer les mesures destinées à assurer une transition sans heurt, de faire preuve de plus de souplesse, par exemple en ce qui concerne la prolongation de la période préparatoire au retrait, et de mieux coordonner l'appui fourni par les Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt. D'autres mesures incitatives devraient être mises en place, telles qu'un programme de soutien renforcé visant à réduire les vulnérabilités spécifiques des pays en voie de reclassement, notamment en encourageant le développement du secteur privé et les investissements.